Ce que voit (et ne voit pas) un utilisateur restreint

Ce chapitre décrit le comportement de ***Dolibarr*** pour un utilisateur restreint, vis-à-vis des factures fournisseurs des tiers réservés sur lesquels il n'est pas autorisé (appelées ci-dessous « factures interdites »). Pour les tiers sans règle, et pour les tiers sur lesquels l'utilisateur est autorisé, rien ne change.

Factures fournisseurs

Liste des factures fournisseurs

- Les factures interdites n'apparaissent pas, quels que soient les filtres ou la recherche utilisés. Les totaux de la liste n'en tiennent pas compte.
- Actions groupées (fusion de PDF, envoi par e-mail, validation, suppression...) : si la sélection contient une facture interdite (par exemple en manipulant l'adresse), l'action est annulée avec le message « Votre sélection contient des factures fournisseurs auxquelles vous n’avez pas accès : action annulée. »

Fiche d’une facture interdite

Pour la fiche et tous ses onglets (contacts, documents, notes, agenda, informations), l'accès est refusé (page « Accès refusé » de ***Dolibarr***), que la fiche soit ouverte par son identifiant ou par sa référence.

Création d’une facture fournisseur pour un tiers interdit

Le formulaire de création est refusé, y compris lorsqu'il est ouvert depuis la fiche du tiers, depuis une commande fournisseur (facturation d'une commande) ou depuis un modèle de facture récurrente.

Fichiers

Le téléchargement du PDF et des fichiers joints d'une facture interdite est refusé, ainsi que l'affichage de leurs aperçus et vignettes.

Blocs « Objets liés » et « Lier à »

- Les factures interdites sont retirées du bloc « Objets liés » de toute fiche (commandes, projets, etc.).
- Le bouton « Lier à » ne propose jamais une facture interdite.

Fiche du fournisseur et projets

Fiche fournisseur (onglet « Fournisseur » du tiers)

- La fiche reste accessible et modifiable.
- Le bloc des dernières factures fournisseurs et les boutons liés aux factures fournisseurs sont masqués.

Onglet « Solde » du tiers

- Le bloc des factures fournisseurs est masqué.
- Sur ***Dolibarr*** 24 (sans la nouvelle organisation des droits fournisseurs), les autres blocs de cet onglet qui dépendent du droit de lecture des fournisseurs (commandes fournisseurs) sont également masqués.

Onglet « Produits/Services référents » (consommations) du tiers

Version	Comportement
Dolibarr 22 et plus	Les lignes issues des factures fournisseurs sont masquées, les autres types de documents restent consultables.
Dolibarr 18 à 21	Cette page n'offre aucun point de filtrage ligne par ligne. L'onglet est donc refusé (page « Accès refusé ») lorsqu'il est demandé pour les factures fournisseurs d'un tiers interdit ; il reste accessible pour les autres types de documents.

Projets

- Sur la vue d'ensemble d'un projet qui contient au moins une facture interdite, les sections « Factures fournisseurs » (celle de ***Dolibarr*** et celle des lignes de factures ajoutée par le module InfraSProject) sont masquées en totalité. Elles ne peuvent pas être filtrées ligne par ligne ; par prudence, elles sont donc entièrement cachées, même si le projet contient aussi des factures autorisées.
- Les projets sans facture interdite ne sont pas modifiés.

Tableaux de bord et widgets

Avec l’option activée (réglage par défaut) :

Emplacement	Comportement
Page d'accueil	Widgets de factures fournisseurs masqués
Espace Fournisseurs	Blocs de factures fournisseurs masqués
Espace Facturation	Blocs de factures fournisseurs masqués
Espace Factures fournisseurs	Redirection vers la liste filtrée

Les menus restent inchangés : l'utilisateur garde ses entrées « Fournisseurs » et « Factures fournisseurs », qui mènent aux listes filtrées.

Paiements fournisseurs

> Un paiement fournisseur règle les factures d’un seul fournisseur. Un paiement est considéré comme interdit dès qu’il règle au moins une facture interdite.

Fiche d’un paiement interdit

Pour la fiche et ses onglets (documents, informations) : accès refusé, ainsi que la génération et le téléchargement du PDF du paiement (reçu).

Formulaire de règlement

Le bouton « Saisir un règlement » d'une facture est refusé pour une facture interdite ou pour un fournisseur interdit, avec le message **« Vous n’êtes pas autorisé à traiter les factures fournisseurs de ce tiers. »**

Liste des paiements fournisseurs

- L'utilisateur restreint est dirigé automatiquement vers une copie de la liste fournie par le module, identique à celle de ***Dolibarr*** , mais qui ne contient pas les paiements interdits. Les filtres, le tri et la pagination fonctionnent normalement. L'adresse affichée dans le navigateur pointe vers le module (`substitutionpages/...`) : c'est normal.
- Le module fournit une copie pour chaque version prise en charge : ***Dolibarr*** 18, 18 Easya, 19, 20, 21, 22, 22 LTS by InfraS, 23 et 24. Une distribution sans copie propre (par exemple Easya sur une autre version que 18) utilise la copie de la version standard correspondante.
- Si aucune copie n'existe pour la version en cours, la liste de ***Dolibarr*** est refusée (jamais affichée sans filtre) avec le message « La liste des paiements fournisseurs n’est pas disponible pour les utilisateurs restreints sur cette version de ***Dolibarr*** . »

Rapports mensuels des paiements fournisseurs

(Fournisseurs > Factures > Rapports de paiements) Refusés à tout utilisateur restreint, ainsi que le téléchargement des fichiers de ces rapports, car ils listent les paiements de **tous** les fournisseurs sans possibilité de filtrage. Message : **« Les rapports de paiements fournisseurs listent les paiements de tous les fournisseurs : ils ne sont pas accessibles aux utilisateurs restreints. »**

Création d’un paiement

Refusée pour toute facture interdite, y compris par l'API, par un import ou par un autre module (voir 8.6).

Banque

Liste des écritures d’un compte bancaire

- Les écritures correspondant aux paiements de factures interdites sont retirées de la liste.
- Sur un compte qui contient au moins une écriture masquée, la colonne **« Solde »** affiche des tirets au lieu d'un montant : un solde calculé sans les écritures masquées serait faux et révélerait indirectement leurs montants. ***Dolibarr*** adopte le même comportement dès qu'un filtre de recherche est utilisé. Sur les comptes sans écriture masquée, le solde s'affiche normalement.

Fiche d’une écriture bancaire

Refusée si l'écriture correspond au paiement d'une facture interdite.

Écritures refusées (création, modification, suppression)

Indépendamment de l'interface, le module refuse toute écriture en base qui porte sur une facture interdite, pour l'utilisateur restreint :

- création, modification, validation, retour en brouillon, annulation, classement « payée » / « impayée », suppression d'une facture fournisseur ;
- ajout, modification, suppression d’une ligne de facture fournisseur ;
- création d’un paiement fournisseur.

Le refus est effectif quel que soit le canal : interface web, clonage d'une facture, import de données, API REST, automatismes et autres modules. Message renvoyé : **« Vous n’êtes pas autorisé à traiter les factures fournisseurs de ce tiers. »** Le refus est journalisé dans `dolibarr.log`.

Conséquence pratique : un compte technique (tâche planifiée, import, module de réception des factures électroniques) qui n'est pas autorisé sur un tiers réservé ne peut plus y créer de factures ni de paiements. Autorisez ces comptes sur chaque tiers réservé.

Le contrôle porte à la fois sur le tiers indiqué dans l'objet traité et sur le tiers enregistré en base : un changement de fournisseur sur une facture est contrôlé des deux côtés (ancien et nouveau fournisseur).

Revision #2
Created 2026-10-14 11:34:39 UTC by Fallinah
Updated 2026-10-14 11:48:09 UTC by Fallinah